



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime

MAIRIE LOIX EN RE
place du marché
17111 LOIX

Dossier suivi par : Stéphane GARDRE

Objet : demande de permis d'aménager

A La Rochelle, le 15/05/2020

numéro : pa20720E0001

demandeur :

adresse du projet : VOIE COMMUNALE DE LA LEVÉE DU COURPRON. 591/20M. - CDNPS GROUIN 17111 LOIX EN RE

nature du projet :

déposé en mairie le : 30/04/2020

reçu au service le : 12/05/2020

servitudes liées au projet : Site classé -

En application des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement, le projet étant situé dans le site classé désigné ci-dessus, le dossier doit être transmis au ministre chargé des sites.

En application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet peut appeler du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage des recommandations ou observations.

Recommandations ou observations, le cas échéant :

Le dossier ci-dessus référencé ne comportant pas les pièces exigibles en application des titres III, IV et V du livre IV de la partie réglementaire du code de l'urbanisme ainsi que des arrêtés du 6 juin 2007 relatif aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme et du 11 septembre 2007 relatif aux certificats d'urbanisme, aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme, il convient de réclamer au demandeur les pièces suivantes, manquantes ou inexploitables, en l'absence desquelles il ne m'est pas possible d'exercer ma compétence :

Pièce(s) [1] manquantes ou [2] inexploitable(s) et motivation(s) pour le service territorial de l'architecture et du patrimoine :

- manque notice incidence Natura 2000

L'architecte des Bâtiments de France

LIONEL MOTTIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime

MAIRIE LOIX EN RE
place du marché
17111 LOIX

Dossier suivi par : Stephane GARDRE

Objet : demande de permis d'aménager

A La Rochelle, le 12/06/2020

numéro : pa20720E0001

demandeur :

adresse du projet : VOIE COMMUNALE DE LA LEVÉE DU COURPRON. 591/20M. - CDNPS
GROUIN 17111 LOIX EN RE

nature du projet :

déposé en mairie le : 30/04/2020

reçu au service le : 12/05/2020

servitudes liées au projet : Site classé -

En application des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement, le projet étant situé dans le site classé désigné ci-dessus, le dossier doit être transmis au ministre chargé des sites.

En application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet peut appeler du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage des recommandations ou observations.

Recommandations ou observations, le cas échéant :

Le dossier est complet pour le service territorial de l'architecture et du patrimoine.

Le dossier doit être transmis à la Préfecture au service sites et nature de manière à être présenté en commission départementale de la nature des paysages et des sites pour consultation avant l'avis du ministre de l'aménagement et du développement durable.

L'architecte des Bâtiments de France

LIONEL MOTTIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime

MAIRIE LOIX EN RE
place du marché
17111 LOIX

Dossier suivi par : Stephane GARDRE

Objet : demande de permis d'aménager

A La Rochelle, le 17/12/2020

numéro : pa20720E0001

demandeur :

adresse du projet : VOIE COMMUNALE DE LA LEVÉE DU COURPRON. 591/20M. - CDNPS
GROUIN 17111 LOIX EN RE

nature du projet :

déposé en mairie le : 30/04/2020

reçu au service le : 02/07/2020

servitudes liées au projet : Site classé -

En application des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement, le projet étant situé dans le site classé désigné ci-dessus, le dossier doit être transmis au ministre chargé des sites.

En application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet peut appeler du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage des recommandations ou observations.

Recommandations ou observations, le cas échéant :

Le dossier est toujours complet pour le service territorial de l'architecture et du patrimoine (suite aux pièces complémentaires reçues le 2 juillet 2020 et sur courrier DDTM 17 du 2 décembre 2020.)

Le dossier doit être transmis à la Préfecture au service sites et nature de manière à être présenté en commission départementale de la nature des paysages et des sites pour consultation avant l'avis du ministre de l'aménagement et du développement durable.

L'architecte des Bâtiments de France

LIONEL MOTTIN